

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/L/485
4 octobre 2001

(01-4796)

RAPPORT (2001) SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

Le rapport ci-après est distribué par le Président du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui le présente sous sa propre responsabilité. Il contient un résumé des activités et des décisions du Comité jusqu'en septembre 2001.

1. Le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (le "Comité SPS") a tenu deux réunions ordinaires en 2001: les 14 et 15 mars et les 10 et 11 juillet. Une troisième réunion ordinaire est prévue les 31 octobre et 1^{er} novembre 2001.¹ À la réunion de mars, M. William Ehlers (Uruguay) a été désigné Président pour la période 2001/02.

2. Dans le cadre de son programme de travail ordinaire, ainsi qu'en réponse à une demande du Conseil général, le Comité a examiné la mise en œuvre de l'article 4. Des réunions informelles sur l'équivalence se sont tenues avant les réunions du Comité de mars et de juillet.² Les 18 et 19 septembre 2001, le Comité a tenu une réunion extraordinaire sur la question de l'équivalence et examiné une décision concernant la façon de rendre l'article 4 plus opérationnel, en particulier pour les pays en développement. Bien qu'une décision ait été prise *ad referendum*, elle n'a pas été confirmée par la suite. La décision proposée reposait sur des contributions soumises par les Membres et par les organisations internationales de normalisation pertinentes.³

3. Lors de ses réunions ordinaires, le Comité SPS a examiné un large éventail de problèmes commerciaux spécifiques, dont beaucoup concernaient des notifications particulières. Parmi les questions débattues figuraient, entre autres, les mesures prises en réponse à l'épidémie de fièvre aphteuse, l'ESB, la teneur maximale pour certains contaminants alimentaires (3-MCPD et aflatoxines notamment) et les mesures prises par les Membres affectant le commerce de la viande de porc, de la volaille, de la farine de poisson, des produits dérivés des crevettes, du sperme de taureau, des fruits frais, du riz usiné, des raisins de table, de la gélatine et des bananes. Le Secrétariat a révisé le document où étaient résumés tous les problèmes commerciaux spécifiques soulevés au Comité.⁴

4. Les Membres ont fourni au Comité SPS des renseignements sur la reconnaissance des zones exemptes de maladies et l'utilisation des normes internationales. Le Secrétariat a distribué des listes

¹ Le rapport de la réunion de mars est reproduit dans le document G/SPS/R/21 et celui de la réunion de juin dans le document G/SPS/R/22. Le rapport de la réunion d'octobre sera distribué sous la cote G/SPS/R/23.

² Voir G/L/423, G/L/445 et G/L/455.

³ Le document G/SPS/W/111 contient un résumé d'un grand nombre de ces communications, voir également G/SPS/GEN/268 et G/SPS/GEN/261.

⁴ G/SPS/GEN/204/Rev.1.

actualisées des points d'information nationaux et des autorités nationales responsables des notifications.⁵ Plus de 610 notifications ont été présentées conformément à l'Accord SPS durant la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2001, ce qui a porté à 2 471 le nombre total de notifications SPS présentées depuis l'entrée en vigueur de l'Accord.

5. Le Comité SPS a poursuivi son examen de l'Accord SPS et des préoccupations des pays en développement. Dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre auquel procède le Conseil général, le Directeur général a invité les secrétariats de la Commission du Codex Alimentarius, de l'OIE et de la CIPV à discuter des moyens de faciliter davantage la participation des pays en développement au processus de normalisation internationale et à l'examen des questions d'assistance technique dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires. Le 7 février 2001, le Directeur général adjoint a organisé une réunion de haut niveau avec ces organisations consacrée à ces questions. Cette réunion a eu pour résultat immédiat la tenue, avant la réunion du Comité de mars, d'un atelier sur la participation des pays en développement aux activités des organisations internationales de normalisation. L'absence d'infrastructures efficaces au niveau national a été considérée comme étant l'obstacle majeur à une participation effective des pays en développement aux travaux des organismes de normalisation.⁶ Le Comité SPS a poursuivi son examen de l'Accord SPS et les pays en développement.

6. Une réunion informelle sur l'assistance technique s'est tenue avant la réunion du Comité de juillet. Afin d'élaborer un cadre permettant de cibler les activités d'assistance technique, le Secrétariat a présenté un document proposant une typologie de l'assistance technique et les Membres et les organisations ayant le statut d'observateur ont fait part de leur expérience.⁷ Un questionnaire visant à recueillir des renseignements sur les besoins et les activités en matière d'assistance technique, distribué une première fois en juillet 1999, sera révisé en vue d'obtenir des renseignements complémentaires de la part des Membres.⁸

7. Le Comité SPS a continué à surveiller l'utilisation des normes internationales, conformément à la procédure provisoire qu'il avait adoptée en octobre 1997.⁹ À sa réunion de juillet, le Comité est convenu de prolonger la procédure provisoire pour une période de deux ans.¹⁰ Un réexamen du fonctionnement de la procédure provisoire aura lieu avant juillet 2003, afin de décider s'il convient de poursuivre la même procédure, de la modifier ou d'en élaborer une autre. Le troisième rapport annuel sur la procédure pour la surveillance du processus d'harmonisation internationale a été adopté à la réunion du Comité de juillet.¹¹

8. Une réunion informelle sur les critères permettant de formaliser le statut d'observateur des organisations internationales s'est tenue avant la réunion du Comité de mars. Le Comité SPS a continué d'accorder le statut d'observateur *ad hoc*, renouvelable à chaque réunion, à l'Association européenne de libre-échange (AELE), au Système économique latino-américain (SELA), à l'Institut

⁵ G/SPS/GEN/ENQ/12 et G/SPS/NNA/2, respectivement.

⁶ Codex Alimentarius (G/SPS/GEN/236) et CIPV (G/SPS/GEN/227).

⁷ G/SPS/GEN/206 et États-Unis (G/SPS/GEN/181/Add.1), Gabon (G/SPS/GEN/257), Communautés européennes (G/SPS/GEN/244) et IICA (G/SPS/GEN/255).

⁸ G/SPS/W/101.

⁹ G/SPS/11.

¹⁰ G/SPS/17.

¹¹ G/SPS/18.

interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), à l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (OIRSA), au Groupe ACP et à l'OCDE. Il a poursuivi l'examen des demandes de statut d'observateur présentées par l'Office international de la vigne et du vin (OIV) et la Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique (APCC).

9. Le Comité SPS a continué d'entretenir des relations de travail étroites avec le Secrétariat de la CIPV, l'OIE et le Codex. Il a reçu du secrétariat de la CIPV, de l'OIE et du Codex des mises à jour régulières sur leurs activités.¹² L'OIE a fourni au Comité des indications écrites sur les normes internationales relatives à l'ESB et à la fièvre aphteuse.¹³ Le Comité s'est félicité des renseignements reçus concernant la coordination entre les organismes internationaux de normalisation pour ce qui est des activités d'assistance technique.¹⁴ À la réunion du Comité de mars, l'OMS a présenté un résumé des activités récentes dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires.¹⁵

¹² G/SPS/GEN/266.

¹³ ESB (G/SPS/GEN/230) et fièvre aphteuse (G/SPS/GEN/240).

¹⁴ G/SPS/GEN/259.

¹⁵ G/SPS/GEN/237.